

## Bric à Brac GAMBETTA CHANTREL ET MONTOISE 1<sup>er</sup> Mai 2025

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Si le nom sur le chèque est différent, veuillez le préciser entre parenthèses. **ECRIVEZ LISIBLEMENT !**

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code-postal : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**ATTENTION** : Rue souhaitée **sous réserve de disponibilité** : \_\_\_\_\_

### **DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS LE 1er AVRIL 2025**

Métrage souhaité (en mètre) \_\_\_\_\_ X 3€ du mètre (non remboursable) = \_\_\_\_\_ €

**Inscription complète = Bulletin d'inscription + pièce identité + règlement à l'ordre de ASPG**

**Envoyez votre règlement à :**

**ASPG, 175 rue Gambetta, 72000 LE MANS**

La priorité des inscriptions est donnée aux **riverains (= Chantrel Gambetta et Montoise 😊 !)** Les exposants venant de tout autre endroit peuvent s'inscrire jusqu'au **1<sup>er</sup> Avril 2025**. Passé ces dates, nous ne prendrons plus d'inscriptions.

Cette manifestation est réservée aux particuliers et est interdite aux professionnels, associations et entreprises. La vente de matériel neuf est interdite.

L'encadrement et la sécurité immédiate seront assurés par des bénévoles **QUI FONT CELA POUR LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR !** Ils ont en charge le bon respect des directives municipales, du règlement du bric à brac et veillent également à l'accessibilité des riverains.

**L'association ASPG se réserve le droit de refuser toute inscription ne correspondant pas au règlement ou à un esprit convivial... Vous recevrez par mail une confirmation de votre inscription ainsi que votre emplacement 15 jours avant la manifestation.** Le fait de retourner votre bulletin d'inscription valide le fait que vous acceptiez pleinement la réglementation propre à notre manifestation.

# Une question ?

## 07.56.97.42.88

## OU

## aspg72000@gmail.com